



EuroLorraine

Conseils et ingénierie pour l'environnement et le développement

39, avenue de Thionville – 57 140 WOIPPY – France

Tel : +33 (0)3 87 80 10 04 – Fax : +33 (0)3 87 80 10 95

contact@eurolorraine.com – www.eurolorraine.com

SAS à capital variable au capital de 25 000 € - RCS Metz TI 529 368 367

RAPPORT E084-3

Date : 31 mars 2014

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre

Agnès SEGONDY

Remarque préalable :

Le présent document constitue le bilan de gaz à effet de serre dont la réalisation est fixée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 issue des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 précise que le bilan doit être transmis par voie électronique au préfet de la région où la personne morale a son siège ou son principal établissement.

Pour le Centre Départemental de l'Enfance, l'établissement principal étant en Lorraine, les documents doivent être transmis sur le site de la DREAL de Lorraine (voir annexe 1). L'adresse à utiliser est :

bilanGES-ep.dceb.scela.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr

Le présent bilan suit la méthodologie et le format de restitution définis par le guide du ministère en charge de l'Ecologie (méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) - Version 2 d'avril 2012).

1. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

1.1. Eléments administratifs

Raison sociale : Centre Départemental de l'Enfance

Code NAF : 8899B

Code SIREN : 265 703 033

Tableau n°1 : Etablissements rattachés à la personne morale

N° de SIRET associés à la personne morale	Adresse	Effectifs	Description sommaire de l'activité
265 703 033 00018 établissement principal situé à Metz	Centre Départemental de l'Enfance 137 Route de Plappeville 57 063 Metz cedex 2	374	Hébergement social pour enfants en difficultés
265 703 033 00034 Foyer de l'Enfance situé à Forbach	Foyer de l'Enfance 13 Rue de Verdun 57 600 Forbach	10	Hébergement social pour enfants en difficultés
265 703 033 00042 MECS A.M.C. Michel situé à Scy-Chazelles	MECS A.M.C. Michel 4 Rue Robert Schumann 57 160 Scy-Chazelles	51	Hébergement social pour enfants en difficultés

Le présent bilan GES porte sur les trois établissements.

1.2. Mode de consolidation retenu pour le bilan

Mode de consolidation : Contrôle financier / Contrôle opérationnel

Le mode de consolidation retenu pour la réalisation du présent bilan GES est celui du contrôle opérationnel.

1.3. Schéma du périmètre organisationnel retenu

Pour le site de Metz, compte-tenu du mode de consolidation retenu (contrôle opérationnel), le périmètre organisationnel comprend les biens exploités par le CDE, soit l'ensemble des biens abrités sur le site du CDE.

Pour le site de Forbach, compte-tenu du mode de consolidation retenu (contrôle opérationnel), le périmètre organisationnel comprend les biens exploités par le CDE, soit l'ensemble des biens abrités sur le site de Forbach.

Pour le site de Scy-Chazelles, compte-tenu du mode de consolidation retenu (contrôle opérationnel), le périmètre organisationnel comprend les biens exploités par le CDE, soit l'ensemble des biens abrités sur le site de Scy-Chazelles.

2. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : 2013

Année de référence : 2013

3. EVALUATION DES EMISSIONS DE GES

3.1. Emissions directes de GES

3.1.1. Poste 1 : émissions directes des sources fixes de combustion

On trouve dans ce poste les sources suivantes :

- des chaudières fonctionnant au gaz,
- des chaudières fonctionnant au gaz ou au fioul. Cependant en 2013, aucune de ces chaudières n'a consommé de fioul,
- des engins d'entretien utilisant du gasoil et de l'essence.

On note que le gaz n'est utilisé que pour les chaudières : il n'y a pas d'autre poste d'utilisation du gaz. On notera également que, conformément au guide méthodologique :

- les facteurs d'émission issus de la Base Carbone ® de l'ADEME ont été utilisés,
- les facteurs utilisés intègrent uniquement les émissions liées à la combustion du gaz. Les émissions liées à l'amont (extraction, raffinage, distribution) ne sont pas prises en compte.

Les émissions sont évaluées à partir des consommations de gaz figurant sur les factures fournisseur.

Calcul des émissions des engins d'entretien

La consommation en carburants propre aux engins d'entretien n'est pas connue. Seule la consommation totale de l'ensemble des véhicules et des engins d'entretien est disponible. Aussi, les émissions des engins d'entretien ne pourront pas être évaluées de manière séparée. Elles seront incluses dans les émissions des véhicules présentées au § 3.1.2.

3.1.2. Poste 2 : émissions directes des sources mobiles à moteur thermiques

Les sources d'émissions identifiées dans ce poste sont les véhicules du CDE utilisés pour les déplacements de personnes et les livraisons.

Les émissions des engins d'entretien à moteur thermiques seront également comptabilisées dans ce poste bien qu'elles dépendent du poste 1. En effet on ne dispose que des données de consommation de carburants pour l'ensemble constitué des véhicules et des engins d'entretien.

Pour s'approvisionner en carburants, le personnel du CDE utilise exclusivement des cartes d'un unique fournisseur. Les consommations de chaque type de carburants sont obtenues à partir de la facturation faite par le fournisseur. On précise qu'il n'y a pas de déplacement du personnel réalisé avec des véhicules personnels ou avec des véhicules de location.

Une fois les quantités de carburant déterminées, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à partir de facteurs d'émission de gaz à effet de serre.

On notera que, conformément au guide méthodologique :

- les facteurs d'émission issus de la Base Carbone® de l'ADEME ont été utilisés,
- les facteurs utilisés intègrent uniquement les émissions liées à la combustion du carburant. Les émissions liées à l'amont (extraction, raffinage, distribution) ne sont pas prises en compte.

3.1.3. Poste 3 : émissions directes des procédés hors énergie

Il n'y a pas d'émission à ce poste.

3.1.4. Poste 4 : émissions directes fugitives

Les émissions comptabilisées dans ce poste sont liées aux fuites de fluides frigorigènes (HFC) des systèmes de climatisation et des groupes froids.

Ces systèmes font l'objet de contrôles d'étanchéité périodiques et si nécessaire, d'interventions déclenchées suite à un dysfonctionnement. Les contrôles et les interventions sont réalisés par une entreprise sous-traitante qui établit systématiquement une fiche d'intervention.

L'examen des fiches de 2013 indique qu'il n'y a pas eu de recharge de fluides sur les systèmes de climatisation du CDE. En conséquence, on supposera qu'il n'y a pas eu de fuite (et donc pas d'émissions associées) en 2013.

3.1.5. Poste 5 : émissions directes issues de la biomasse (sols et forêts)

Il n'y a pas d'émission à ce poste.

3.2. Emissions indirectes de GES

3.2.1. Poste 6 : émissions indirectes liées à l'électricité

Le calcul des émissions associées à la consommation électrique est réalisé à partir des relevés de consommation faits par le fournisseur d'électricité.

3.2.2. Poste 7 : émissions indirectes liées à la vapeur, à la chaleur et au froid

Il n'y a pas d'émission à ce poste (voir § 3.2.2).

3.3. Tableau de synthèse

Le tableau n°2 page suivante présente le bilan GES du CDE. Il est établi selon le format de restitution proposé par le guide méthodologique.

Tableau n°2 – Tableau de synthèse

CDE		année de référence (et année du premier bilan) 2013										
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	R134A (HFC) (Tonnes)	R410A (HFC) (Tonnes)	R407C (HFC) (Tonnes)	R404A (HFC) (Tonnes)	R422D (HFC) (Tonnes)	SF6 (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
		PRG										
		1	25	298	1430	1975	1653	3784	2729	22800		
Emissions directes	1	638,60	0,06	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648,68	0
	2	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,31	0
	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0
	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0
	Sous total	775	0,0622	0,0330	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0	786,0	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6										56,7	
	7										0,0	
	Sous total										56,7	

4. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

Les données disponibles relatives aux incertitudes des différents éléments intervenant dans les calculs des émissions de gaz à effets de serre sont présentées ci-dessous.

Tableau n°3 : Eléments intervenant dans le calcul des émissions des chaudières

Eléments intervenant dans le calcul	Sources	Incertaines
Quantité de gaz consommé en 2013 (m ³)	données fournies par le CDE (Facturation du fournisseur)	Selon erreur maximale admise par la réglementation relative à la métrologie légale et aux transactions commerciales
Facteur d'émission du CO ₂ (kg CO ₂ par kWh PCI)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	5% Selon Base Carbone ® de l'ADEME
Facteur d'émission du CH ₄ (kg CH ₄ par kWh PCI)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	5% Selon Base Carbone ® de l'ADEME
Facteur d'émission du N ₂ O (kg N ₂ O par kWh PCI)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	5% Selon Base Carbone ® de l'ADEME

Tableau n°4 : Eléments intervenant dans le calcul des émissions des véhicules et engins d'entretien

Eléments intervenant dans le calcul	Sources	Incertaines
Quantité de carburants achetés et consommés en 2013 (litres)	Facturation de TOTAL	Selon erreur maximale admise par la réglementation relative à la métrologie légale et aux transactions commerciales
Facteur d'émission du CO ₂ (kg CO ₂ par litre)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	10% Selon Base Carbone ® de l'ADEME
Facteur d'émission du CH ₄ (kg CH ₄ par litre)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	10% Selon Base Carbone ® de l'ADEME
Facteur d'émission du N ₂ O (kg N ₂ O par litre)	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	10% Selon Base Carbone ® de l'ADEME

Tableau n°5 : Eléments intervenant dans le calcul des émissions liées à l'électricité

Eléments intervenant dans le calcul	Sources	Incertaines
Consommation d'électricité	Facturation du fournisseur	Selon erreur maximale admise par la réglementation relative à la métrologie légale et aux transactions commerciales
Facteur d'émission de l'électricité	Selon Base Carbone ® de l'ADEME	30% Selon Base Carbone ® de l'ADEME

5. ECARTS A LA BASE CARBONE ® DE L'ADEME

Conformément au guide méthodologique [1], les facteurs d'émissions et les PRG utilisés pour le présent bilan GES sont uniquement ceux de la base Carbone ®.

6. COORDONNEES CDE

Contact :

M. Eric François
Tel : 03 87 34 61 43 / 06 86 69 36 65
Courriel : e.francois@cde-moselle.com

Centre Départemental de l'Enfance
137 Route de Plappeville
57 036 Metz Cedex 02

Le présent bilan GES sera mis en ligne sur le site internet suivant : cde57.org